

Généralités

Réglez la question des droits d'auteur rapidement et efficacement lors de la publication d'un ou de plusieurs podcasts sur un site web ou une plateforme de streaming grâce à cette licence.

Celle-ci n'est valable que pour la communication publique d'œuvres non musicales dans le(s) podcast(s)*. Une œuvre non musicale désigne une œuvre existant au format audio/radio :

- Œuvres littéraires : poésie, littérature, texte, texte didactique / scientifique
- Œuvres composées : opéra/opérette, œuvres dramatiques, spots publicitaires, sketches (texte + musique)

(Les commentaires introductifs, textes de liaison et de présentation, interviews, débats, journaux de radio et de télévision, programmes de jeux et de loisirs, textes purement informatifs, ainsi que les sous-titres et les doublages n'entrent pas en ligne de compte pour l'attribution de droits).

Remplissez le formulaire disponible sur unisono.be et envoyez-le nous au plus tard 5 jours après la publication de votre (vos) podcast(s) par e-mail à l'adresse podcast@unisono.be.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter nos [conditions générales](#).

Tous les montants s'entendent HTVA (6 %).

**Un tarif différent s'applique aux œuvres musicales, que vous trouverez [ici](#). Il est important que vous disposiez de l'accord préalable pour utiliser une œuvre musicale (existante) dans un podcast. Pour ce faire, contactez en direct l'(les) auteur(s) ou l'(les) éditeur(s) musical(aux) de l'œuvre en question. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre brochure relative aux droits de synchronisation sur unisono.be.*

Podcasts natifs

Un podcast natif est créé par une entreprise, une organisation ou un amateur et est ensuite publié sur un site web où les auditeurs pourront l'écouter. Il est important de savoir que le podcast peut s'écouter directement sur un site web et pas uniquement via un lien vers une ou plusieurs plateformes de streaming.

A. Revenus de podcasts jusqu'à 10.000 euros

Le montant de votre licence est fixe et s'élève à 35 euros par an, par titre, indépendamment du nombre d'épisodes.

Les revenus comprennent les revenus issus d'abonnements, subsides, donations, primes, recettes publicitaires ou de sponsoring, ainsi que les dons et les contributions.

B. Revenus de podcasts de plus de 10.000 euros

Le montant de votre licence s'élève à **0,35 %** de vos revenus, y compris notamment les revenus issus d'abonnements, les subsides et les recettes publicitaires.

Plateformes de streaming

Les plateformes de streaming ou d'hébergement sont généralement accessibles à la demande via un site web ou une application. Ce service est proposé via un abonnement, freemium ou premium, et donne accès à de nombreux podcasts.

Le montant de votre licence s'élève à **0,35 %** des revenus générés. Les revenus comprennent les revenus issus d'abonnements, subsides, donations, primes, recettes publicitaires ou de sponsoring, ainsi que les dons et les contributions.